BE-A0542_713026_713329_FRE

Inventaire des archives du notaire Florent Castelain/ Henin C. avec la collaboration de Georis M.

Het Rijksarchief in België

Archives de l'État en Belgique

Das Staatsarchiv in Belgien

State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

Description du fonds d'archives: **3**
Consultation et utilisation **4**
Conditions d'accès et de reproduction 4
Langues et écriture des documents 4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques 4
Histoire du producteur et des archives **5**
Producteur d'archives 5
Nom 5
Biographie 5
Archives 5
Historique 5
Contenu et structure **7**
Contenu 7
Sélections et éliminations 7
Mode de classement 7

Description des séries et des éléments **9**
Inventaire des archives du notaire Florent Castelain 9
1 - 4 Répertoires des actes notariés. 1844-1888 9
5 - 6 Tables alphabétiques des actes notariés. 1844-1900 9
7 - 49 Minutes des actes notariés. 1844-janvier 1886 9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Castelain Florent

Période:
1844-1890

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0542.454

Etendue:
- Dernière cote d'inventaire: 49
- Etendue inventoriee: 6.4 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:
Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Florent Castelain.

BIOGRAPHIE

Le notaire Florent Castelain a instrumenté à Nivelles de 1844 à 1886.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en breve*t " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) [1].

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " *Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée.Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué.Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".*

Conformément à ces dispositions légales, Maître François Noé, officiant à Nivelles, a déposé aux Archives générales du Royaume, le 10 juillet 2006, les documents de Jean François Troye (1823-1837) ; de Florent Castelain, (1861-1886) ; de Louis Castelain (1886-1912) ; de Charles Hector Declercq (1912-1951) ; de Jacques Jules Delbruyère (1860-1887

1 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

) ; d'Albert Delbruyère (1888-1891) ; de Jules Berlemont (1891-1895) ; d'Henri Despret (1897-1925) et d'Adolphe Piret (1925-1928). Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2008 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

Une partie des archives du notaire Florent Castelain avait déjà été versée aux Archives de l'État en 1961 par le notaire Yves Muylle. Ce premier versement concernait les années 1844 à 1860 ; le second opéré en 2006 les années 1861 à 1886.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.
La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, l'original des actes reçus en brevet par le notaire est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes, les répertoires d'actes notariés et les tables alphabétiques doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Conformément aux directives [2], des fonds distincts ont été constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Pour la facilité du chercheur, nous avons décidé d'offrir un instrument de recherche unique pour les archives du notaire Florent Castelain rassemblant les deux versements. Ces versements se composent de répertoires, de minutes d'actes notariés et de tables alphabétiques.

2 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU NOTAIRE FLORENT CASTELAIN

1 - 4 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 1844-1888.

1 1844-1853.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

2 1854-1864.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

3 1865-1876.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

4 1877-1888.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

5 - 6 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACTES NOTARIÉS. 1844-1900.

5 1844-1884.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

6 1881-1900.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

7 - 49 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 1844-JANVIER 1886.

7 1844.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

8 1845.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

9 1846.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

10 1847.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

11 1848.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

12 1849.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

13 1850.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

14 1851.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

15 1852.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

16 1853.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

17 1854.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

18 1855.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

19 1856.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

20 1857.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

21 1858.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

22 1859.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

23 1860.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

24 1861.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

25 1862.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

26 1863.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

27 1864.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

28 1865.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

29 1866.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

30 1867.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

31 1868.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

32 1869.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

33 1870.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

34 1871.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

35 1872.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

36 1873.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

37 1874.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

38 1875.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

39 1876.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

40 1877.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

41 1878.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

42 1879.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

43 1880.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

44 1881.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

45 1882.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

46 1883.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

47 1884.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

48 1885.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886

49 janvier 1886.

1 volume

Castelain, Florent (notaire), 1844-1886